

Fiche 7 - Pour l'enseignement catholique (1)

Finalité et objectifs

Découvrir ce qu'Amoris Laetitia peut apporter à l'Enseignement Catholique
S'approprier le message du pape vis-à-vis de l'école.
Les mettre en lien avec la charte de l'Enseignement catholique

Public concerné :

La communauté éducative,
les parents d'élèves, les APEL, et les OGEC

Déroulement :

Lire un thème et répondre aux questions.
Puis passer au thème suivant

1er thème : Liens entre l'école et les familles

Amoris Laetitia n° 84

« Les Pères ont voulu aussi insister sur le fait que l'« un des défis fondamentaux auquel doivent faire face les familles d'aujourd'hui est à coup sûr celui de l'éducation, rendue plus exigeante et complexe en raison de la situation culturelle actuelle et de la grande influence des médias »(...) Mais il me semble très important de rappeler que l'éducation intégrale des enfants est à la fois un « grave devoir » et un « droit primordial » des parents. Cela ne constitue pas seulement une charge ou un poids, mais c'est aussi un droit essentiel et irremplaçable qu'ils sont appelés à défendre et dont personne ne devrait prétendre les priver. L'État offre un service éducatif de manière subsidiaire, en accompagnant la responsabilité que les parents ne sauraient déléguer ; ils ont le droit de pouvoir choisir librement le genre d'éducation – accessible et de qualité – qu'ils veulent donner à leurs enfants selon leurs convictions. L'école ne se substitue pas aux parents mais leur vient en aide. C'est un principe de base : « Toutes les autres personnes qui prennent part au processus éducatif ne peuvent agir qu'au nom des parents, avec leur consentement et même, dans une certaine mesure, parce qu'ils en ont été chargés par eux ». Mais « une fracture s'est ouverte entre famille et société, entre famille et école, le pacte éducatif s'est aujourd'hui rompu et ainsi, l'alliance éducative de la société avec la famille est entrée en crise ».

Charte de l'enseignement catholique diocésain : *Une école ouverte à tous*

« Ses membres (de l'école catholique), élèves et adultes forment avec les familles, une communauté éducative diversifiée, lieu authentique d'ouverture à la richesse des différences. »

Quelles réflexions vous inspirent la lecture de ces deux passages ?

Comment l'école peut-elle venir en aide aux familles dans l'éducation de leurs enfants ?

Les parents et l'école ont-ils conscience de cette responsabilité ?

Pour ceux qui ne l'ont pas, comment la leur faire découvrir et leur donner envie de s'en emparer ?

Quelles difficultés pensez-vous rencontrer ? Comment y remédier ?

Comment l'école permet-elle aux parents d'investir leurs responsabilités et ne pas laisser la structure de l'Etat prendre leur place ?

2ème Thème : Protéger et vivifier les familles

AL n° 229

« Les paroisses, les mouvements, les écoles et d'autres institutions de l'Église peuvent se consacrer à diverses médiations pour protéger et vivifier les familles. Par exemple, à travers des moyens tels que : des réunions de couples voisins ou amis, de brèves retraites pour couples, des exposés de spécialistes sur des problématiques très concrètes de la vie familiale, des centres d'assistance matrimoniaux, des agents pastoraux chargés de s'entretenir avec les couples sur leurs difficultés et leurs aspirations, des cabinets-conseils pour différentes situations familiales (addictions, infidélité, violence familiale), des espaces de spiritualité, des ateliers de formation pour des parents ayant des enfants en difficulté, des assemblées familiales.(...) »

Charte de l'enseignement catholique diocésain :

« En disant que nos établissements catholiques étaient appelés à entretenir des relations habituelles avec la paroisse où ils se trouvent, la charte soulignait toute la fécondité qui pouvait résulter d'un travail en commun entre nos paroisses et nos établissements catholiques. » de Mgr Delmas

Faire une enquête en amont sur:

1— Qu'est-ce que protéger et vivifier ?

2— Voir la convergence et enclencher le travail (à l'aide des questions proposées)

Quelles réflexions vous inspirent la lecture de ces deux passages ?

Quels liens vous paraissent importants de renforcer entre les paroisses et les établissements catholiques « pour protéger et vivifier les familles. » ?

Quelles difficultés pensez-vous rencontrer ? Comment y remédier ?

Quelles sont vos attentes?

3ème thème : Formation morale des enfants

AL n° 263

« Même si les parents ont besoin de l'école pour assurer une instruction de base à leurs enfants, ils ne peuvent jamais déléguer complètement leur formation morale. Le développement affectif et moral d'une personne exige une expérience fondamentale : croire que ses propres parents sont dignes de confiance. Cela constitue une responsabilité éducative : par l'affection et le témoignage, créer la confiance chez les enfants, leur inspirer un respect plein d'amour(...) »

« La morale que le pape s'efforce de porter est une morale de la confiance contre les peurs, une morale de la dignité de la personne contre toutes les discriminations, une morale du partage contre le repli sur soi – une morale de la « dignité de l'amour » (art. 43 du statut de l'Enseignement catholique) » (Edition annotée d'Amoris Laetitia par le service national Famille et société, 2016)

Charte de l'enseignement catholique diocésain :

Une école « laboratoire d'humanité »

« (...) La rencontre de l'autre semblable et différent est au cœur de la relation éducative. C'est dans la qualité de cette rencontre qu'un jeune fait l'expérience de sa dignité et qu'il peut ainsi développer une saine estime de soi. Cette expérience contribue ainsi à lui faire découvrir petit à petit qu'il est appelé à donner, estimer les autres et contribuer à la construction d'un monde plus fraternel. C'est par la relation aux autres et aussi par la relation à Dieu que le jeune grandit et devient pleinement homme. Cette construction faite de confrontations à la différence suppose un accompagnement attentif et permanent de tous les adultes. Cet accompagnement ne peut se vivre que dans un climat de confiance et de parler-vrai, qui suppose un engagement, des attitudes justes, une reconnaissance de tous les acteurs. « La relation éducative pour les parents, les enseignants ou les éducateurs, ne peut tenir que si elle se fonde sur une attitude inconditionnelle de confiance : nul ne peut éduquer s'il désespère de l'autre.(...) »

Quelles réflexions vous inspirent la lecture de ces trois passages ?

Comment renforcer au sein des écoles un climat de confiance, de respect de la dignité de chacun, d'ouverture à l'autre, du partage contribuant à développer ce « laboratoire d'humanité » ?

Quelles difficultés pensez-vous rencontrer ? Comment y remédier ?

4ème thème : Annoncer et Vivre l'Évangile

AL n° 279

« (...) Afin de favoriser une éducation intégrale, il nous faut « raviver l'alliance entre la famille et la communauté chrétienne ». Le Synode a voulu souligner l'importance des écoles catholiques, qui « remplissent une fonction vitale pour aider les parents dans leur devoir d'éducation de leurs enfants [...]. Les écoles catholiques devraient être encouragées dans leur mission d'aider les élèves à grandir comme adultes mûrs, capables de voir le monde à travers le regard d'amour de Jésus et comprenant la vie comme un appel à servir Dieu ». Par conséquent, il faut affirmer avec force la liberté de l'Église « d'enseigner sa propre doctrine et le droit à l'objection de conscience des éducateurs ».

**Charte de l'enseignement catholique diocésain :
Une école qui annonce l'Évangile**

« L'École catholique reçoit de l'Église la mission de vivre pour elle-même du message de l'Évangile et de faire connaître à tous ce message de foi, d'espérance et d'amour.(...) Cette annonce est rendue possible dans la mesure où l'établissement met en œuvre le message de l'Évangile, lorsque l'éducateur peut et ose témoigner de la profonde humanité du Christ dans ses actes et ses paroles, lorsqu'il se saisit des événements marquants de la vie de l'élève pour ouvrir à une réflexion intérieure. »

« L'Évangile inspire le projet éducatif aussi bien comme motivation que comme finalité(...). Cette référence explicite à la vision chrétienne est reconnue par tous. » (Statut de l'enseignement catholique, art. 126, juin 2013)

Quelles réflexions vous inspirent la lecture de ces deux passages ?

Comment renforcer l'annonce de l'Évangile au sein de l'école ?

Quelles difficultés pensez-vous rencontrer ? Comment y remédier ?

Auriez-vous des idées nouvelles et audacieuses à proposer ?